



PNRQAD: PROGRAMME NATIONAL DE REQUALIFICATION DES QUARTIERS ANCIENS DEGRADES













VILLE DE FORT-DE-FRANCE « Porte Caraïbe »

Sainte-Thérèse / Renéville / TSF / Eaux Découpées / Faubourg La Camille



CONVENTION PARTENARIALE PLURIANNUELLE Mars 2011



























SOMMAIRE

SIGNATAIRES DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE	3
PRÉAMBULE	4
TITRE I Ë LE PERIMETRE DEINTERVENTION DE PORTE CARAIBE	6
TITRE II - LE PROJET DE REQUALIFICATION DE PORTE CARAIBE	9
TITRE III Ë LES OPERATIONS DU PROJET APPROUVÉES PAR LES PARTENAIRES	
Article 3 - Les opérations approuvées et financées par IANRU Article 4 - Les opérations financées par IANAL Article 5 - Les opérations financées par IANAL Article 6 - Les opérations complémentaires non financées dans le cadre de la présente convention dont opérations bénéficiant des financements « décroisés » de la région ou du département Article 7 - Lache chéancier de réalisation Article 8 . Le plan de financement des opérations du projet	13 17 20 t les 22 29
TITRE IV - LES ACTIONS DEACCOMPAGNEMENT CONTRIBUANT A LA REUSSITE DU	00
PROJET DE REQUALIFICATION Article 9 - Le relogement des ménages rendu nécessaire par les opérations de requalification d qualification	30
dégradés	30 31
TITRE V - LÆVALUATION ET LÆVOLUTION DU PROJET DE REQUALIFICATION	31 32 33
TITRE VI - DISPOSITIONS DIVERSES	34 34 34
COMPOSITION DES ANNEXES	35

SIGNATAIRES DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE

Il est convenu entre,

L∉tat, représenté par le Préfet, responsable de la mise en %uvre de la rénovation urbaine dans le département,

Longence Nationale pour la Rénovation Urbaine, ci-après dénommée longence Nationale pour la Rénovation Urbaine, ci-après de la Rénovation Urbaine Nationale pour la Rénovation

La Ville de Fort-de-France, représentée par le Maire ci-après dénommée le porteur de projet,

Le Conseil Régional de la Martinique, représenté par son Président,

Le Conseil Général de la Martinique, représenté par son Président,

La Communauté do Agglomération du Centre de la Martinique représentée par son Président,

La Chambre de Commerce et dondustrie de la Martinique représentée par son Président,

Le GIP-GPV de Fort-de-France représenté par sa Présidente.

La signature donne convention pluriannuelle donne durée de 7 (sept) ans qui implique ce qui suit :

PRÉAMBULE

Historique et contexte général du projet de requalification

La ville de Fort-de-France constitue un véritable laboratoire de la Rénovation Urbaine outre-mer.

Dans la continuité des politiques de RHI, du GPV, du Programme de Rénovation Urbaine, la Ville a été retenue dans le cadre de la projet national du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés, sélection officialisée par le décret n°2009-1780 publié le 31 décembre 2009.

Pour des raisons pratiques dédentification et de sens, la Convention de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés est dénommée « Porte Caraïbe ».

Il sægit, en effet de reconnaître par cette appellation, løjdentité locale, la richesse historique et le patrimoine de ce quartier de Fort-de-France.

Porte Caraïbe sappuie sur la nécessité de revitaliser les quartiers de Sainte-Thérèse, Renéville et Faubourg la Camille. Quartiers au positionnement stratégique dantrée de ville, qui sont appelés à connaître des mutations importantes avec la mplantation à la venue Maurice bishop, du projet innovant de Transport en Commun en site Propre (TCSP).

Porte Caraïbe sonscrit dans la requalification de ces quartiers à travers la problématique de Idnabitat et plus particulièrement de la lutte contre Idnabitat insalubre et indigne.

Lavenue de Sainte-Thérèse vivait encore dans les années 70 comme un véritable boulevard urbain attractif et dynamique, riche de son commerce (bijouteries, épiceriesõ) et de ses artisans (coiffeurs, garagistesõ). Mais la mutation urbaine de Fort-de-France et sa progressive dégradation dans les années 70 a affecté rapidement Sainte-Thérèse, quartier dépabitat populaire des ouvriers, dockers et autres travailleurs saisonniers du port ; même si les quartiers plus résidentiels et bourgeois comme Renéville et Faubourg la Camille ont été, sur les problématiques, de lépabitat moins affectés.

Cependant, sa position de quartier « interstitiel » souffre de la dégradation progressive de lævenue Maurice Bishop qui sæst progressivement transformée en une véritable autoroute urbaine, avec des flux de près de 50 000 véhicules par jour.

Il en résulte une forte hétérogénéité dans la facture et dans les volumes du bâti.

Enjeux de la pération

Le programme de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés constitue la procédure d'intervention privilégiée pour relever les défis liés à la dévitalisation, au dépeuplement, fléau qui touche lænsemble des c%urs de ville de la Caraïbe. Elle a pour objet la requalification générale du quartier par la remise sur le marché de logements réhabilités mais surtout le maintien des services de voisinage et du cadre urbain : espaces publics, services à la population, sécurisation des infrastructures urbaines, désenclavement des quartiers (relance de læffre de logements variée et attractive).

Le dernier recensement, datant de 1999, révèle un dépeuplement significatif global de Fort-de-France, amplifié dans tous les quartiers de politique de la ville, GPV et ZUS. Cependant, de récentes informations relevant du recensement complémentaire laissent apparaître une nouvelle attractivité, perceptible dans la reprise du marché immobilier sur la capitale. Lignsee évalue à + 4.600 le nombre dipabitants à comptabiliser en supplément par rapport au recensement de 96.000 habitants.

Le PNRQAD de Fort-de-France se singularise par un environnement riche en matière de projets urbains, avec :

- ☐ Transport Collectif en Site Propre sur lævenue Maurice Bishop.
- → Bon Air : Ecoquartier Caribéen,
- → Requalification du quartier Dillon,
- → Restructuration des franges urbaines du Port,
- → RHI Canal Alaric

Loétude pré opérationnelle de Porte Caraïbe et les connaissances acquises lors du PIG de « Porte Caraïbe » ont permis dojdentifier les principales caractéristiques de Iohabitat, doen dégager les enjeux principaux et de proposer un programme dojntervention, objet de la présente convention.

La mise en %uvre de cette opération a en effet, permis dæppréhender les enjeux du quartier et dæn connaître mieux les enjeux et les modalités dœune intervention publique forte.

Objectifs généraux du projet de requalification

Le projet « Porte Caraïbe sipscrit dans un projet urbain ambitieux, global, transversal, dans une agglomération du Centre de la Martinique en pleine mutation. Il constitue un projet cohérent en complément du Grand projet de Ville engagé en 2001, poursuivi et prolongé par le PDRU de 2005 (Ville basse, Dillon et Floréal) et HBDRU de Bon-Air engagé en 2008.

La priorité du PNRQAD relève bien de la requalification de lonabitat dégradé, avec un accent mis sur la lutte contre lonabitat insalubre et indigne. Dans ce domaine, le projet prévoit de combiner dans le cadre de OPAH-RU, des outils incitatifs et coercitifs. Des opérations de rénovation urbaine sont envisagées sur 5 îlots prioritaires :

- 3 via le dispositif de requalification des îlots anciens dégradés, avec par ordre de priorité les îlots Léontine Poullet, Renéville et Porry,

Mais il importe de repositionner le projet « Porte Caraïbe » dans une triple dynamique, relevant successivement :

- du Projet de Rénovation Urbaine de Fort-de-France, qui positionne le PNRQAD au cÊ ur dun triptyque de Rénovation Urbaine entre le CÊ ur de Ville, le projet du co-quartier de Bon-Air et le réaménagement du « Grand Dillon » ;
- des dynamiques participatives et sociales relevant de projet de projet de projet de projet de projet ;
- de læxpérimentation réelle et opérationnelle des méthodes de diagnostic, de programmation et daction de læxperoche Environnementale de lævrbanisme (AEU Ë cf. ADEME).

Porte Caraïbe sonscrit dans la requalification de ces quartiers à travers la problématique de Idnabitat et plus particulièrement de la lutte contre Idnabitat insalubre et indigne.

Des objectifs multiples :

- Lutte contre Idnabitat insalubre et indigne
- Opération de recyclage des fonciers les plus dégradés
- Relance de logements
- Lutte contre la vacance, réhabilitations, constructions neuves: LLS, LLTS, logements locatifs intermédiaires, accession sociale õ
- Amélioration des fonctions urbaines (circulation, stationnement, Espaces Publics, équipements de proximité)
- Désenclavement

En parallèle à ces objectifs, Porte Caraïbe est un projet sociétal (actions doncompagnement, relogement, développement humain solidaire, accompagnement à lonsertion et au développement donctivités ő)

Il intègre les exigences don renouvellement urbain durable (qualité de vie, tranquillité publique, maîtrise de lognergie,).

Les objectifs de production de logements neufs ou réhabilités sœlèvent à 305 :

- Production de logements sociaux : construction de 100 logements sociaux (LLS), 20 logements en accession très sociale (LES), et 30 logements sous forme de prêt Locatif Intermédiaire (PLI) sur une programmation de 7 ans.

TITRE I ËLE PERIMETRE DENTERVENTION DE PORTE CARAIBE

LES QUARTIERS DE PORTE CARAIBE : INDICATEURS DE SITUATION ET DŒVOLUTION

Quelques caractéristiques à retenir pour ces quartiers

A défaut de pouvoir exploiter les données infra-communales du RGP de 2006, les tendances antérieures sont ici rappelées.

La diminution de la population entre 1990 et 1999 est générale, même si elle næst pas toujours aussi forte quæu centre ville; elle se traduit par læugmentation des logements vacants et le desserrement dans les logements. A première vue, la pyramide des âges montre dans les quatre quartiers une baisse des plus jeunes générations, tant des 25-30 ans que des moins de 10 ans; indicateur possible dœun départ des jeunes couples?

A loéchelle des cantons, le RP 2007 indique :

- 37 % de la population est au chômage,
- 50% est sans diplôme
- 7.3% est de nationalité étrangère.

Pour læncienneté du parc, près des trois quarts des logements ont été bâtis avant 1975 (sans plus de précisions). Il resterait environ 70 cases traditionnelles dans la ville basse, plus dœne centaine sur Sainte Thérèse.

Dans tous les quartiers, les « personnes de référence » du logement sont âgées : les personnes de plus de 75 ans sont très nombreuses (entre 13 et 18 %), la population la plus âgée étant celle du centre ville. Les propriétaires occupants sont aussi pour les deux tiers âgés de plus de 60 ans. On note aussi, en ville basse, quelques cas (80) de propriétaires de murs seuls et non du sol, cas minoritaires à traiter selon les priorités.

On voit bien deux profils de mobilité, représentatifs de deux fonctionnements du marché du logement :

- du côté du centre-ville et de Terres-Sainville, on évalue la mobilité à 15 à 20 % par ano notamment par des départs de population non remplacée. Ces profils de mobilité sont liés à la taille de logements (la moitié des logements ayant 1 ou 2 pièces), et à la taille des ménages (la moitié des ménages se limitant à une personne). De plus, on trouve dans la ville basse moins doun quart de propriétaires occupants (contre 42 % pour Fort de France) et un parc très majoritairement locatif.
- pour Sainte Thérèse et Renéville, un profil de quartiers plus résidentiels où la mobilité est moitié moindre, les petits logements sont en nombre inférieur à un tiers, comme les ménages donne personne, les propriétaires occupants atteignent 38 à 40 % des propriétaires.

A noter que les locataires du parc locatif privé, très majoritaire dans ces quartiers, ont des ressources moindres que ceux du parc HLM: sur lænsemble de la CACEM, 63 % des locataires du parc privé sont bénéficiaires de lællocation logement CAF, contre 40 % seulement dans le parc HLM.

On est donc bien dans des quartiers où vit une population socialement vulnérable, économiquement fragile, des quartiers où lightervention publique est essentielle.

En conclusion, le secteur « Porte Caraïbe » recouvre 2 cantons dont les périmètres ne correspondent pas aux limites des quartiers.

Canton 6	Volga plage, Pointe des Carrières, Cité Dillon, du Pont de Dillon vers le
11.488 habitants	centre ville, TSF, Eaux découpées
(RP 2007) soit + 2%	
depuis 1999	

Canton 5	Dillon vers Morne Calebasse, Renéville, Sainte-Thérèse, Beauséjour de la
6369 habitants (RP	croisée Manioc à La ville
2007) soit -1.2%	
depuis 1999	

On peut par extrapolation considérer que près de 8.000 habitants sont concernés par le périmètre du projet « Porte Caraïbe » présenté au PNRQAD.

Analyse et séquence urbaine

Sainte-Thérèse : trait de Inion entre le Co quartier Bon Air et le Ivenue Maurice Bishop

Ce tissu de maisons et de voiries en pente comporte quelques secteurs de densification, avec quelques petits immeubles R + 3 assez dispersés, où des constructions coquettes voisinent avec des exemples dépabitat spontané sur plusieurs niveaux, à la limite de la sécurité.

Lœtude foncière et urbaine conforte les discours et visites de terrain, sur ce quartier assez homogène, mais coupé en deux par le réseau de voiries.

La problématique de la vacance se confirme dans ce quartier ; et elle se traduit par de nombreux immeubles dégradés, en ruine ou abandonnés, mais aussi de façon moins visible, par un relatif inconfort interne et une sur occupation des îlots.

Sainte-Thérèse connaît des situations de grande dégradation : squats, arrêtés de péril.

Les orientations prioritaires portent donc sur la résolution de ces cas les plus critiques, par une action volontariste de prescriptions de travaux et de régularisation des occupants sans titre.

Ce quartier à læst de la ville basse ne cesse de perdre des habitants depuis 20 ans.

Du fait de son relief, il est constitué de plusieurs parties relativement coupées entre elles, que le recensement a regroupées en deux sous-unités.

- Sainte Thérèse-Morne Vannier qui en 1990 a perdu un cinquième de ses habitants : en 1990, 2.109 personnes y résidaient alors quæn 1999 elle næn compte plus que 1.657 hab. (- 21%) 840 logements
- Calebasse Renéville a un peu moins perdu d
 habitants :
 en 1990 avec 2.467 habitants, il a en 1999 2.231 habitants (- 15 %)
 912 logements.

Le nsemble de ce que pour appeler Sainte-Thérèse compte :

- 3.888 habitants sur un territoire de 52 hectares,
- ¼ de la population à moins de 15 ans
- 1.752 logements dont 60 % individuels, et 15% vacants,
- 39 % sont Propriétaires Occupants, 75% ont 3 pièces et plus, avec une rotation faible (50% habitent depuis plus de 9 ans)

• Renéville : un quartier à vocation résidentielle et commerciale

Il sægit de secteur de ruelles étroites, presque inaccessibles, dont les maisons présentent les caractéristiques de la coquetterie aussi bien que du cabanon. On y identifie un habitat de bonne qualité mais aussi un habitat précaire, des parcelles abandonnées, parfois de grandes tailles (400 m²), constituant de véritables opportunités foncières.

On retrouve des similitudes propres à ces deux entités du même quartier :

- Un lieu dopccueil dopne population haïtienne, à la recherche dopn logement de fortune et souvent victime de marchands de sommeil
- Des poches donsalubrité très forte répertoriées
- Une forte dégradation de la façade urbaine de la venue Maurice Bishop

Faubourg la Camille

Ce quartier est relativement moins dégradé, en cours de mutation et dontégration sur le mode du faubourg. Les enjeux de maillage et de désenclavement, donfrastructure et dontégration que de requalification de londitat not demeurent pas moins réels et exigent une intervention publique programmée.

Des petites opérations de promotions privées démontrent par ailleurs le potentiel de renouvellement et la tractivité de ces quartiers qui demeurent parmi ceux dont le foncier est relativement accessible à Fort-de-France.

TITRE II - LE PROJET DE REQUALIFICATION DE PORTE CARAIBE

Article 1 - Le contenu du projet global social et urbain

Pour la Ville, lænjeu est de savoir si ce TCSP sera vecteur de mutation urbaine positive ou de segmentation urbaine définitive. Coupure ou suture : de la force du projet urbain et de sa mise en %uvre dépendra ce dilemme.

Il sægit donc de passer de lænclavement et la paupérisation au renouvellement équilibré, autour de points forts du projet urbain :

- 1. Créer les conditions dune véritable façade urbaine le long du TCSP, sur le modèle dun boulevard urbain (cf. Bd Général De Gaulle E partie Ouest), doté de centralités urbaines fortes et structurantes pour loéconomie aux gares et arrêts du TCSP. Cette dimension du projet sera accompagnée doune action foncière et économique visant lomplantation dopctivité économique porteuses dopmploi dans le quartier, sur le modèle de loppération Kerlys engagée par la Ville doune part, mais aussi pour la programmation doppérations mixtes logements-activités le long du boulevard Maurice Bishop, depuis la RHI Canal Alaric jusquoqui rond-point de Dillon.
- Intervenir et produire un effet dentraînement et de requalification à partir des secteurs les plus difficiles: résorber les immeubles vides dégradés et accompagner la réhabilitation des immeubles voisins, prévenir la production de nouveaux immeubles en abandon ou en péril,
- 3. Requalifier en priorité, de façon plus systématique, dans chaque quartier, la fonction habitat de certains secteurs à enjeux, dans lesquels dœutres opérations de réinvestissement et dœquipement sont menées par ailleurs, et proposer des produits habitat attractifs (balcons, terrasses, services etc.), privés (pour ne pas porter tout le poids sur la puissance publique), mais aussi, en tant que de besoin, sociaux (pour assurer le relogement, conserver un parc de référence à loyer maîtrisé),
- 4. Conserver la trame urbaine existante, si possible en la dédensifiant, la frant, utilisant les opportunités pour opérer des recompositions urbaines quand lænvironnement soy prête, et organiser la reconstruction dans les meilleures conditions. La reprise des voiries sera menée progressivement, dans une logique de recomposition urbaine et de désenclavement, compte tenu de la topographie et de la relative densité de la trame urbaine.

La présente convention reprend les principales actions et les modalités sur lesquelles sœngagent les parties :

- Un plan de situation générale du quartier faisant apparaître le périmètre dontervention du projet de requalification et la situation de celui-ci à loéchelle communale et intercommunale, extraite du Schéma Directeur do Aménagement et de Cohérence.
- Une note sur les actions de recyclage des bâtis les plus dégradés (opérations de requalification dêlot dégradé financées par IANRU).

Les îlots prioritaires identifiés vont faire lopjet dopérations de rénovation urbaine.

Loppérateur doit procéder à la cquisition, à la démolition, au curetage, au confortement des mitoyennetés ainsi quau portage et à la cession des parcelles réaménagées.

Latilisation des logements vacants et/ou dégradés est une priorité pour entamer la modernisation du parc, tout en protégeant les occupants.

Le PNRQAD permettra dontervenir sur un quartier doentrée de ville dont le devenir sera fortement impacté par le passage du TCSP. En effet, le Projet de TCSP sous maîtrise dopuvrage du Syndicat mixte va être aménagé.

Le débat entre loption « TCSP axial » et TCSP « bilatéral » a été tranché.

Le TCSP sera axial, sur une section de 2,1 km et un élargissement de voire de 32 m.

Le projet Porte Caraïbe se concentre en priorité sur les opérations complexes en matière dépabitat.

Les actions de ce volet conditionnent en effet, pour une large part la réussite future de lopération tant urbaine que sociale. Les axes suivants également :

- Amélioration des aménagements et équipements de proximité
- Une meilleure organisation du stationnement et de la circulation
- La réfection de voiries et le désenclavement des quartiers en actions doccompagnement du TCSP
- Maintient des commerces et services de proximité, menacés par le potentiel commercial que va générer et amplifier le TCSP aux abords de lopvenue Maurice Bishop

 Cet axe comporte la programmation doun espace doactivité commercial et artisanal de proximité, sous

Cet axe comporte la programmation dun espace donctivité commercial et artisanal de proximité, sous forme de kiosque, permettant de manière prioritaire le « relogement » des petits commerçants du quartier qui ont été décasés

Programmation doun volet fort de gestion urbaine de proximité

La GUP sæntend comme lantroduction danne dimension qualitative dans la pratique quotidienne des différents intervenants sur les espaces collectifs (services municipaux, bailleurs, régies de quartiers, entreprises publiques).

Il sægira notamment de programmer læménagement des délaissés urbains sur les servitudes TCSP et les parcelles dégradées

- Charte de lignsertion

La Charte dipsertion sera mobilisée, ainsi que la dynamique de Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et du Programme de Réussite Educative (PRE).

Cette action de plus-value sociale et demploi, sera mise en place autour de la gestion urbaine de proximité pour la mise en valeur des délaissés urbains mais aussi dans le cadre des actions deménagement et de construction ou de réhabilitation de logements.

- Une note déclinant les objectifs de développement durable du projet de requalification en terme de maîtrise de lépnergie ou encore de lutte contre la précarité énergétique.

Des actions seront menées, afin dœncourager une politique dœconomie de lænergie en partenariat avec laADEME et EDF.

Une attention particulière est également portée sur la préservation donne architecture de qualité, et cela en somptuant sur une étude des typologies architecturales, par la prise en compte de lognyironnement des logements et des bâtiments réhabilités.

Une mission do AMO architecte conseil pour les recommandations et prescriptions architecturales, paysagères et environnementales et les typologies urbaines est prévue.

Article 2 - La rganisation de la conduite du projet de nsemble

Ce volet doit assurer les conditions de réussite (qualité, coût et délais) du projet de requalification

2.1. La conduite opérationnelle du projet de requalification

2.2.1. La Direction de Projet et longénierie urbaine

Le GIP-GPV est lignstigateur et le coordinateur des programmes successifs de politique de la Ville de Fort-de-France depuis 2001 : GPV, PDRU, OPAH-RU, ORU Bon-Air, Plan de Relance, PO, CUCS et PRE.

Dans le cadre donne mission do AMO auprès de la Ville, le GIP a assuré les missions de conception, do tudes et de programmation au titre du PNRQAD.

Il a poursuivi ce travail pour préparer les conventions (PNRQAD, OPAH-RU), les appels dopffres et les mandats nécessaires.

Il prépare avec la ville la convention de mandat de la ménageur.

Ce travail est assuré en interne par le directeur, Bruno CARRER, par le chef de projet « Rénovation Urbaine » Yannis BAFLAST et Melle Ketty NTONE, assistante de mission « centres anciens et habitat dégradé ».

Au cours de lœxercice 2010-11, les actions en cours du GIP ont été les suivantes :

- Coordonner et assurer le pilotage du projet auprès des partenaires (Ville, DDE, ANRU, ANAH, Région, CACEM, CDC, CCIM õ)
- Concevoir une convention PNRQAD définissant clairement le projet et arrêtant un programme adapté aux objectifs prioritaires et aux moyens des partenaires autour dun périmètre plus resserré vers Sainte-Thérèse, Renéville et lapxe du TCSP avec un bilan financier réaliste et équilibré comprenant des recettes diversifiées (ex : FRAFU, LBU, Région õ)
- - Réaliser le schéma directeur du projet urbain sur le quartier (cabinet de programmation urbaine Alphaville, rendu en Septembre 2010)
 - Actualiser l\(\phi\)tude d\(\quad\pma\) plan de requalification des îlots anciens d\(\phi\)grad\(\epsilon\) avec des fiches op\(\epsilon\)rationnelles sur les opportunit\(\epsilon\) fonci\(\epsilon\)res et les îlots de r\(\epsilon\)habilitation (\(Etude\) SCPA Chiatello et Dabilly, rendue en janvier 2011)
 - Mener lœtude des biens prioritaires dontervention relevant de Idnabitat insalubre et indigne (Etude SIRES: Agence immobilière à vocation sociale, achevée en janvier 2011)
 - Engager une stratégie de médiation avec la Région et le Syndicat mixte du TCSP (3 comités technique animé par le GIP et le comité de pilotage installé le 10 février 2011)
 - Préparer les FAT en concertation avec la NRU (N. Chenu & G. Bourlier) et la DEAL (Janvier 2011)
 - Négocier la programmation et préparer les conventions avec différents partenaires
 - Préparer les marchés pour la mise en %uvre opérationnelle (mandat daménagement)
 - Commencer la communication et l\(\phi\)mplication des habitants, \(\hat{a}\) partir d\(\quad\)mun local de la Ville identifié comme espace de m\(\hat{e}\)diation et de permanence de l\(\quad\)pération: la Maison de quartiers de Ste Th\(\hat{e}\)rèse.
 - Conformément au rapport de candidature datant de Juin 2009, et suite aux missions de « calage » avec les services de l\(\)Etat et de l\(\)ANRU, le contenu de cette mission de Direction de projet du GIP-GPV comporte les missions et attributions suivantes :
- Lanimation dane gouvernance partenariale de projet dynamique et ambitieuse
- La mission de coordination et conduite de projet, sur le modèle OPC du PDRU ou de HDRU Bon-Air
- La formalisation du plan directeur daménagement, coordination des chantiers et suivi des objectifs
- - AMO dappui politique foncier et de police des immeubles : étude, formation et qualification des acteurs :
 - de police du maire et du préfet en matière de sécurité et de salubrité.
 - en appui à længagement des ORI,
 - en appui des procédures de péril et dabandon manifeste « Ville »
 - en étude des enquêtes parcellaires et des ordonnances dœxpropriation DUP
 - AMO darchitecte conseil et paysagiste « ville durable »

pour léco-construction, les prescriptions architecturales et les typologies urbaines ;

pour les modes de déplacement, en lien avec le TCSP, et les mobilités alternatives à lœutomobile par les liaisons « douces » ;

pour la définition et le suivi du plan paysage et la programmation des espaces publics ;

le traitement de lœau et la modernisation de læssainissement, gestion des déchets et la valorisation de la biodiversité :

- La prise en charge des divers autres frais dexpertise et dengénierie ;

Elle sera portée par le GIP sur la base donne équipe dédiée au sein du GIP comprenant :

- 1 Chef(e) de Projet « Porte Caraïbe »
- 1 Assistant(e) de projet, de profil programmation, ingénierie financière et reporting
- 1 chargé(e) detudes coordination, partenariat et projet urbain
- 1 Assistant(e) de Communication et Implication des Habitants

La « Porte Caraïbe » met en %uvre une ingénierie qui comprend deux niveaux distincts, mais complémentaires :

- La conduite de projet et le pilotage de loppération qui incombe au GIP-GPV
- Il sægit dene mission combinant le MO de la ville et le Prodonnancement Pilotage et Coordination des travaux, pour garantir la cohérence du projet, la mobilisation des acteurs et des outils, la qualité du partenariat et le fficacité de la mise en %uvre du programme
- <u>La mission daménageur</u> qui comporte également une mission dangénierie du parc privé assurée par le mandataire choisi par la ville

Programme et sous-bilan prévisionnel du volet « Conduite de projet et Ingénierie urbaine »

Sous-bilan financier prévisionnel du volet Direction générale du projet « Porte Caraïbe »

Equipe de Direction de projet GIP	Dépenses	Recettes	%	Financement
4 postes ETP (y.c moyens et logistique)	630.000 Č	315.000 C	50 %	ANRU
		189.000 C	30%	Région
		63.000 Ĉ	10%	CACEM
		63.000 C	10%	Ville de FDF
Total	630.000 "	630.000 "	100%	

AMO	Dépenses	Recettes	%	Financement
		216.000 C	80	ADEME
		54.000 Č	20	CDC
Total	270.000 "	270.000 "	100%	

TOTAL	900.000 "	900.000 "	100%	

Soit un coût moyen annuel de 128.571 ".

Cette mission portée par le GIP est assurée sur le budget statutaire en 2009-2010.

En 2011, au titre de la mission do MO pour le compte de la Ville, une ligne « Conduite de projet et ingénierie urbaine » . OPCU du PNRQAD devra être mobilisée, sur un montant prévisionnel dopnviron 900 000,00 " soit 128 500,00 " par an sur 7 ans.

Ce budget sera co-financé par IqANRU (Ingénierie de Conduite de projet), la Région, la CACEM, IqADEME la CDC et la Ville.

2.2.2. Mission de la ménageur, au titre de la requalification des quartiers anciens dégradés et la RHI

Sous maîtrise dopuvrage de la Ville et en lien avec le GIP-GPV, positionné en qualité de mandataire, la ménageur aura à mettre en %uvre un mandat daménagement sur le volet « renouvellement urbain : RIAD et RHI », avec la programmation des acquisitions, de la ménagement et des cessions de charges foncières dans le cadre des îlots dégradés à rénover.

2.2.3. Les missions daménageur liées à la rénovation urbaine des îlots dégradés et de la RHI comportent notamment :

- la mise en place des procédures opérationnelles
- les études et projet d'îlot à mettre au point
- les démolitions et aérations d'îlots
- les travaux préparatoires à la revente
- les travaux daménagement
- la requalification des voieries dans une logique de désenclavement

Programme et sous-bilan prévisionnel du volet

« Mission de la ménageur»

TITRE III È LES OPERATIONS DU PROJET APPROUVÉES PAR LES PARTENAIRES FINANCIERS

Le projet urbain et social Porte Caraïbe, va permettre une requalification des quartiers de Sainte-Thérèse, Renéville et Faubourg la Camille, par le traitement des immeubles dégradés, la restructuration foncière ainsi que par des aménagements, des équipements et le maintien des services de proximité. Lœnsemble de ces actions sœrticule avec loppah RU Porte Caraïbe, dont la convention est jointe en annexe à la présente. Le détail attendu sera calibré en fonction de loétat dœvancement du projet.

Il sægit principalement de réaliser des opérations de recyclage foncier. En recyclant les immeubles les plus dégradés à travers leur acquisition publique, le relogement des populations, la conduite de travaux (allant du petit curetage à la démolition totale) en vue de les céder pour réaliser des logements sociaux, des équipements, des aménagements, des logements locatifs privés, de læccession à la propriété. Il sægit des opérations de requalification délot dégradé financées par læNRU.

Le projet de requalification, porte de autres objectifs :

- Mener les procédures coercitives nécessaires pour lutter fortement et durablement contre l\u00e1nabitat indigne avec l\u00e7ide de la police des immeubles;
- Permettre la production donne offre diversifiée de logements, dont les cent logements locatifs sociaux financés par lotte tat répondant aux besoins mis en évidence localement;
- Accompagner les propriétaires privés dans la réalisation de leurs travaux de réhabilitation avec les aides de laNAH, lapbjectif est dassister 80 PO et 75 PB;
- Développer des actions de mobilisation du parc vacant, en secteur tendu ;
- Constituer un parc de logements destiné au relogement temporaire :
- Participer aux travaux doménagement et doéquipements de proximité, aux travaux de résidentialisation doespaces extérieurs clés ;
- Aider à la réalisation déquipements publics ou à caractère économique de proximité.

Article 3 - Les opérations approuvées et financées par IBANRU

3.1. Les interventions portant sur les opérations de requalification délots anciens dégradés

Le programme Porte Caraïbe va au delà de la simple saisie des opportunités et des initiatives des propriétaires.

Des îlots prioritaires ont été identifiés et doivent faire lopjet doppérations de renouvellement urbain.

Loppérateur devra procéder à loacquisition, à la démolition, au curetage et au confortement des mitoyennetés lorsque nécessaire. Et enfin au portage et à la cession des parcelles réaménagées.

Ce programme do Acquisition . Démolition . Reconstruction sons pirera du volet « requalification des îlots anciens dégradés » et fera lopjet don bilan do ménagement prévisionnel. Loutilisation des logements vacants / dégradés sera également prioritaire pour entamer la modernisation du parc, tout en protégeant les occupants. Lopjet de la RIAD est dontervenir prioritairement sur la résorption de lonabitat insalubre ou en péril.

A ce titre loppération devra mobiliser les financements ANRU, FRAFU, LBU (pour les RHI) et prêts CDC au titre du déficit des bilans dopménagement.

Pour amorcer cette stratégie, 5 îlots tests prioritaires ont été identifiés.

Après analyse du bâti et étude urbaine en 2010-2011, nous avons constaté que les secteurs dégradés se décomposent en fait de 5 îlots plutôt quæn 2 îlots comme présenté dans le dossier de candidature. Les actions de renouvellement urbain sur ses secteurs se répartissent dans le temps. Dæbord celui du PNRQAD et ensuite dans une phase 2, la poursuite des actions de restructuration, notamment de la trame viaire et des parcelles adossées.

On a retenu une intervention sur une surface foncière de 20 000 m² par rapport à un potentiel de plus de 51 000 m² en distinguant :

1. les 3 îlots prioritaires de Requalification d'Dots anciens dégradés (FAT ANRU), avec, par ordre de priorité

- L\(\hat{q}\)lot L\(\epsilon\) tontine Poullet, compos\(\epsilon\) d\(\phi\)portunit\(\epsilon\) fonci\(\epsilon\) et de d\(\epsilon\) disses urbains en lien avec I\(\phi\)pération « Bon Air, Ecoquartier Carib\(\epsilon\) en ».
- Lâlot Renéville, emplacement stratégique qui se situe face à la future station TCSP de Dillon.
- Porry, ancien lotissement sur lequel l\u00e4nstallation a \u00e9t\u00e9 peu ma\u00e3tris\u00e9e pr\u00e9sentant encore un habitat d\u00e9grad\u00e9. Ce secteur a fait l\u00e4pbjet d\u00e4ne politique de r\u00e9gularisation des occupants sans titres engag\u00e9e en 2005

2. îlots en RHI

- Faubourg La Camille, composé doun habitat très dégradé et insalubre > en RHI
- Calebasse, composé doun habitat enclavé très dégradé > en RHI

Le projet urbain de « Porte Caraïbe » prévoit de liaisonner ces ilots de Ste-Thérèse et Renéville, entre les deux îlots tests, le long des rues Beauséjour et Batouala, visant à une meilleure desserte interne au quartier et à son désenclavement.

Les jonctions du maillage interne aux RIAD Poullet et Renéville.

Enfin, les îlots diffus présentant des opportunités de rénovation urbaine, en lien avec la Police des immeubles de la Ville et, en expérimentation, IQRI

Le bilan retient les dépenses éligibles suivantes, conformément aux dispositions de la NRU :

Les frais danalyse du site et de la réalisation du projet darbanisme sur les îlots dapabitat dégradé : 40 000 " Les frais dacquisition des terrains et immeubles : 3 300 000 "

Les coûts de relogement des habitants (dans la limite donn montant forfaitaire pouvant aller jusquoù 5000 euros H.T. par ménage relogé) : 50 pour un montant de 700 000 " *

Frais de sécurisation passive des locaux : 150 000 "

Le coût des travaux de curetage, de démolition partielle ou totale des immeubles : 375 000 "

Les coûts de travaux confortatifs et conservatoires des immeubles nécessaires : 750 000 "

Cout des travaux de restructuration et de préparation à la réhabilitation : 750 000 "

Coûts de travaux d'aménagement des espaces extérieurs : 500 000 ". Ces travaux concernent les îlots touchés par la requalification. Il sægit de réaliser les aménagements de surface pour læccès, læération et la circulation.

Les honoraires de maîtrise do uvre : 303 000"

Les frais divers de portage : 437 500 "

Rémunération de la conduite de projet : 582 500 "

^{*} Le forfait relogement de 5000 " attribué par la NRU est majoré de 2000 " pour sécuriser le loyer des logements utilisés en transit, neufs ou réhabilités (caisse davance de 100 000 " sur 7 ans).

Nom dopération	Nombre total prévisionnel dimmeubles à recycler	Dont logements occupés	Dont ménages à reloger	Nombre total de logements produits en sortie doppération
RIAD Porte Caraïbe	60	70	50	135

Programme et sous-bilan prévisionnel du volet

« Requalification delots anciens dégradés »

La programmation financière au titre de la Requalification des llots Anciens Dégradés sœ́lève à un montant de :

7 438 000 Q Le déficit est de 5 618 910 Osubventionné à 70% par la NRU.

Cela représente sur 7 ans pour :

■ LĐANRU: 3 933 237 Ö ■ La Région: 1 487 600 Ö

La Ville de Fort-de-France : 198 073 Ö

Le(s) Maître(s) d\(\textbf{D} \) uvrage \(\text{E} \) Recettes : 1 819 090 \(\text{O} \)

Une attention particulière sera accordée au traitement de la voirie ainsi qua celui des réseaux.

Ce programme est compléter par un autre dispositif dintervention dans le cadre du renouvellement urbain : la RHI qui sera engagée sur les îlots Calebasse et Faubourg La Camille

Les travaux daménagement de proximité

1. Le « quartier-jardin », aménagements et équipements de proximité

Les quartiers du projet « Porte Caraïbe » sont très minéralisés, bétonnée, dégradés, ingrats et peu « lisibles ». Ils signscrivent dans un environnement dégradé,

Dans le cadre de lo EU, un plan Paysage est prévu, pour mettre en valeur des délaissés urbains, par le biais doménagements de parcelles qui auront des impacts sur la vie du quartier et qui visent à apporter des réponses concrètes dans le cadre participatif aux initiatives des habitants, ceci afin de permettre :

2. La création de lien social et la la minimation culturelle du quartier

Par la création de jeux (pétanque, terrain de jeux pour enfants) favorisant la création et le mtretien du lien social entre les habitants, en ce quelles constituent des lieux de rassemblement.

Certains aménagements permettront la réalisation depaposition ou de spectacles au sein du quartier. Par la création depapaces de culture au sein des quartiers, la Ville contribue à la la la la culture des habitants.

3. Lanimation économique du quartier

Laménagement des délaissés urbains en espace dactivités de proximité (kiosques) permettent doffrir une meilleure exposition aux artisans et commerçants du quartier, prioritairement ceux qui ont été déplacés par rapport au TCSP et, qui, dans la mesure du possible, souhaitent demeurer dans le quartier.

4. La rganisation du stationnement et la mélioration de la circulation

La circulation au sein des quartiers est délicate du fait de lœtroitesse des voiries, bien souvent en sens unique. Læménagement paysager des délaissés urbains en espaces de stationnement permettra dæméliorer les conditions de circulation. La mise en place de ces espaces peut contribuer à libérer les chaussées. Les voiries seraient ainsi uniquement dédiées à la circulation. La RIAD permettra cette programmation et ces travaux dans les périmètres définis. Les autres secteurs seront concernés.

En outre, ces aménagements participent à la sécurisation des piétons puisquœ s permettent de libérer les trottoirs qui étaient utilisés comme espace de stationnement.

5. Læmbellissement végétal du quartier, ou le retour du jardin créole

Laménagement des parcelles se traduira également par la mise en place de jardins créoles, ce qui contribuera à lambellissement du quartier, à réappropriation par les habitants. La création de ces poumons verts permet de protéger et de réintroduire de la végétation et de la biodiversité dans des espaces urbains denses.

Lœtude daménagement qui sera réalisée dans le cadre de la MO-AEU permettra de déterminer les délaissés urbains devant être mis en valeur de manière prioritaire ainsi que les aménagements qui y conviendraient.

En effet, si le PNRQAD a pour priorité la requalification des îlots anciens dégradés, on ne peut cependant pas ignorer les enjeux qui se jouent entre ces quartiers dépabitat et ce grand projet européen quæst le TCSP. Ce projet va contribuer à conférer une nouvelle identité au boulevard, et impulser les potentialités de requalification pour lænsemble du tissu urbain qual traverse.

Si le tracé de l'Enfrastructure TCSP est validé, il est par conséquent important d'Entégrer au sein du projet, l'Enccompagnement des franges de l'Envenue Maurice Bishop. La Région, via le Syndicat mixte,

mènera ce travail en lien avec la Ville, au sein dune collaboration étroite matérialisée par des échanges constants des acteurs réunis lors des comités de pilotage du TCSP et de Porte Caraïbe.

Programme et sous-bilan prévisionnel du volet

« Approche urbaine de la nvironnement : la qualité de vivre au quotidien »

Ce poste selon les estimations sœlèverait à hauteur de 3,1 millions dœuros.

Cofinancent ces opérations :

LÆANRU: 200 000Ö
 La Région: 952 500Ö
 La CACEM: 412 000Ö
 LÆADEME: 425 000Ö

- La Ville de Fort-de-France : 415 000Ö

Les montants sont à valider en négociation avec les partenaires financiers.

6. Les voiries du quartier : désenclavement sur læxtérieur et maillage sur læntérieur

Si le projet Porte Caraïbe a pour priorité la requalification des îlots anciens dégradés, on ne peut cependant pas ignorer les enjeux qui se jouent entre ces quartiers dépabitat et ce grand projet européen quæst le TCSP. Ce projet va contribuer à définir la nouvelle identité du boulevard, et impulser les possibilités de requalification pour lænsemble du tissu urbain qua traverse.

Le tracé de lignfrastructure TCSP étant validé, il est par conséquent essentiel digntégrer au sein du projet, logaccompagnement des franges de logavenue Maurice Bishop. La Région, via le Syndicat mixte, ainsi que la SODEM mènent ce travail en lien avec le GIP, la Ville et la CACEM, au sein dopn Comité Technique engagé en novembre 2010.

Une attention toute particulière est à apporter à la qualité de la desserte des quartiers par :

- des pénétrations dans les quartiers
- la reconstruction du front bâti et la suture avec le programme porte caraïbe
- la création de centralités avec notamment une attention portée aux sites stratégiques que seront les stations du TCSP
- un travail sur les transitions, sur les voies daccès
- la création de voies de désenclavement (boulevard Reboul passant devant ld glise de Ste-Thérèse)

Lænsemble des aménagements permettra de créer des liens de voirie entre :

- doune part la route des Religieuses vers la RN5.
- dœutre part lo Ecoquartier Bon Air comme point dœrticulation, et le TCSP, autour dœun axe de liaison au final, aboutir à, une meilleure articulation entre Sainte-Thérèse et Renéville.

A terme, cet effort se traduira par :

- la création donne voie nouvelle de désenclavement, donne longueur de 1.2 km (Dont 400m de voie à créer et 800 m de voie à moderniser)
- la modernisation de voiries dans le secteur de læntrée de Ville Dillon (300 m de voie à moderniser dans la zone du débouché de la voie de désenclavement)
- la restructuration urbaine de la frange du TCSP, avec modernisation des voies de pénétration dans le tissu urbain sur une profondeur de 100m, soit 22 voies à traiter pour 2200 m

Au total, ces actions sont chiffrées à environ :

- 1,6 M" pour les voies à créer (400m de voie à créer, soit 400 X 3830 "/m2 = 1 532 000 " TTC)
- 10,5 M" pour les modernisations de voies existantes (3300 m de voie à moderniser, soit 3 300 X 3165 "/m² = 10 444 500 " TTC)

Programme et sous-bilan prévisionnel du volet

« Voieries du quartier »

Ce poste selon les estimations sœlève à hauteur de 1,8 millions deuros. (phase 1, la phase 2 sera assurée par la Ville)

- LEETAT: 360 000 Ö - LEANRU: 540 000 Ö - La Région: 540 000 Ö

- La Ville de Fort-de-France : 360 000 Ö

- Les montants sont à valider en négociation avec les partenaires financiers.

4.1. Laide à la réhabilitation du parc privé

4.1.1. Amélioration de la Bhabitat privé

Le secteur de Porte Caraïbe connaît des situations de grande dégradation : squats, arrêtés de péril, bâti largement dégradéõ Les orientations prioritaires portent sur la résolution de ces cas les plus critiques, en renforçant un programme initié en PIG par un accompagnement plus soutenu, puis une action de prescriptions de travaux.

Le GIP a procédé en 2010 avec le SIRES, Agence Immobilière à Vocation Sociale, à lœtude et au recensement des logements relevant de læmélioration de læmélioration de læmélioration de læmélioration de læmélioration des sociale, en lien avec la programmation des opérations dépabitat insalubre et indigne et la requalification des âlots anciens dégradés.

4.1.2.La stratégie vise la mise en place de o PAH-RU comprenant 3 objectifs prioritaires,

Logide aux propriétaires les plus fragiles

Pour les propriétaires les plus fragiles, notamment occupants, il faudra mettre en place des dispositions spécifiques (préfinancement des travaux, subventions et prêt préférentiels), afin qu'ils puissent participer à loppération en réalisant les travaux indispensables.

4.1.3.Le renfort et la coordination des dispositifs de Police du Maire et du Préfet

Lopbjectif est à terme de remettre sur le marché les logements et immeubles abandonnés par leurs propriétaires, en mobilisant les outils dontervention nécessaires comme par exemple la procédure de DUP expropriation sur les îlots de rénovation urbaine, mais aussi de péril imminent et dopbandon manifeste, déjà expérimentés sur le quartier.

Il sægit aussi de sæssurer du respect du droit des locataires au regard de la qualité du logement notamment à lættention des conditions dépabitat insalubre et indigne.

4.1.4.La mise en valeur du Patrimoine

Une attention particulière sera attachée à la préservation des maisons de qualité en collaboration avec la DRAC. Cela constitue un panel dœnviron une dizaine de maisons recensées. Soit :

La prise en compte des prescriptions de loArchitecte des Bâtiments de France par rapport aux éléments remarquables (Eglises Ste Thérèse et St Christophe), en lien avec loEtude recensement des maisons de qualité et étude stratégie et outils patrimoniaux (Arch. Duché)

La prise en compte de la politique depide à la restauration du patrimoine de la DRAC, éprouvée dans le cadre de InOPAH-RU « Vivre Foyal »

4.1.5.La restauration immobilière

Une étude préalable à lopération de Restauration Immobilière sera engagée par le GIP en 2011, au titre des AMO mobilisées par le GIP. Il sogit donne procédure jamais utilisée à Fort-de-France, à fortiori en Martinique, pour laquelle un certain nombre de précautions et de mesures somposent. Un programme et un bilan seront alors présentés aux partenaires, pour décider de lopengagement de lopération et des cibles retenues.

En matière de réhabilitation, le volume des travaux, ainsi que le besoin de subventions qu'ells vont générer, ont été évalués sur la base des taux de subvention moyens réalisés au cours des dernières OPAH de Fort-de-France et du PIG de « Sainte-Thérèse/Renéville » :

La convention do PAH-RU intégrera pour le volet patrimonial une prime de 9000 " en moyenne par logement réhabilité présentant un intérêt patrimonial à mettre en valeur, en lien avec la BF.

Programmation Amélioration de la Babitat Propriétaires Bailleurs (75)

ANAH	Nb log.	Taux	CM	Total	Anah	+ Prime Anah	+ Prime
							CR**
Travaux lourds	30	35%	80.000 Ĉ	2.400.000 Č	840.000 Č	240.000 Č	240.000 Č
« Petite LHI »*	20	35%	40.000 Ĉ	800.000 Ĉ	280.000 Č		160.000 Ĉ
Travaux	25	25%	40.000 C	1.000.000 C	250.000 Č		200.000 Č
courants							
Total	75	-	80.000 "	4.200.000 "	1.370.000 "	240.000 "	600.000 "

^{*} Lutte contre Id abitat Indigne

Programmation Amélioration de la Bhabitat Propriétaires Occupants (80)

AAH-LBU	Nb log.	Taux	CM travaux	CM subv°	AAH	+ Prime CR**
	80	70%	45.000 C	31.000 C	2.520.000 C	400.000 Ĉ
Total	80	-	3.600.000 "	31.000 "	2.520.000 "	400.000 "

^{*} Lutte contre Id abitat Indigne

4.2. LEngénierie liée aux OPAH-RU

La mission de le parc privé relevant du suivi-animation de le part le GIP-GPV

Il sægit là, en complément de la première mission de Direction de projet, mais avec des compétences et des missions distinctes, dæssurer par le GIP-GPV au titre de la mission « Centres anciens, patrimoine et Habitat » le suivi animation de læPAH-RU;

- un volet dassistance à maîtrise douvrage, de conseil adapté, daccompagnement social et daide à la décision en ce qui concerne laide à la réhabilitation et à la construction de logements auprès des propriétaires concernés par lappération; AMO la fois technique, juridique, administrative et financière
- le pilotage du programme au niveau des procédures et de leur articulation (ravalement, police, améliorations, suivi social õ)
- la programmation rapide de réhabilitations "locomotives" avec les propriétaires bailleurs et/ou les investisseurs
- la politique de lutte contre l\u00fansalubrit\u00e9 et les marchands de sommeil

La complexité digntervention et la diversité des outils (OPAH, ORI, RU, état dopbandon manifeste, péril, ravalement de façades, arrêtés dignsalubrité \tilde{o}) exigent la mobilisation dopne ingénierie forte et compétente, usant du volet incitatif comme coercitif.

La mise en %uvre des procédures de police des immeubles (Abandon Manifeste, DUP, procédure de Périlordinaire ou imminent- Ravalement de façades - Insalubrité / habitat indigne, et une politique de lutte contre les marchands de sommeil \tilde{o}) accompagnera le programme do Acquisition . Démolition . Reconstruction de la la ménageur (cf 1.3). Une étroite collaboration est indispensable.

^{**} Prime régionale complémentaire à la NAH pour le Logement social et très social : 8.000 " / lgt

^{**} Prime régionale complémentaire à laAAH : 5.000 " / Igt

Lænalyse de ces procédures a mis en avant trois principales difficultés :

- La durée des procédures
- Les obligations légales (obligation doupling de réponse, respect des obligations doupling doupling doupling de réponse, respect des obligations doupling doupling de réponse, respect des obligations de réponse, respect des obligations de réponse, respect des obligations de reponse, respect de reponse, respec

En effet, chacune des procédures a une durée légale minimale qui correspond à la somme des délais obligatoires en matière déprormation et de communication avec les propriétaires et les différentes instances administratives. Ces délais sont difficilement maîtrisables par le service de la Ville en charge de procédure, du fait de léprormation descreurs externes et indépendants.

Nous prévoyons à ce titre que la mission dongénierie de parc privé ait la charge, en lien avec la préfecture et la DEAL :

- Φ Doprganiser un rapprochement entre les services de la Ville et les différents intervenants, notamment la Préfecture, la DEAL, le TGI et le procureur afin de raccourcir les délais donstruction des dossiers et ainsi raccourcir la durée des procédures.
- Dopccentuer et faciliter les échanges donformations entre les différents services de la Ville et les intervenants externes
- De contrôler la légalité des documents émis et de veiller au respect des obligations légales.
- Doaccompagner les acteurs en charge de mettre en %uvre les procédures
- De lier lontervention du TGI et du procureur sur les problématiques donabitat indigne

En outre, la bsence de communication et de lisibilité autour des procédures mises en place ne facilite pas leur compréhension par la population, les promoteurs ni même, par les élus en charge de soutenir leur mise en %uvre. Ainsi, la mission dangénierie de parc privé devra également définir des actions permettant de :

- Mieux faire comprendre les processus et procédures
- Avoir un support partagé par lœnsemble des acteurs intervenant au cours des procédures et facilitant les échanges dœnformations
- Faciliter la prise de décisions des élus et des administratifs afin de mieux spécifier les actions à mettre en %uvre
- Améliorer la lisibilité des tableaux de bord émis par les acteurs
- Communiquer auprès du grand public et des promoteurs sur les procédures mises en %uvre dans le cadre de la requalification des îlots anciens dégradés (RIAD)

Il sagit de concevoir un véritable observatoire de suivi des procédures, susceptibles dêtre développé ultérieurement sur daputres quartiers de Fort-de-France.

Lænsemble de ces actions préconisées ci-dessus conduira à une amélioration de læfficacité et de læfficience de lænsemble des acteurs ainsi qua, laptimisation des ressources allouées dans le cadre de la convention du PNRQAD.

Cette mission doingénierie du parc privé sera portée par le GIP sur la base doune équipe dédiée comprenant :

- 1 Chef de Projet « Centres Anciens, Patrimoine et Habitat »
- 1 juriste, spécialiste des procédures et outils juridiques de lutte contre le la police des immeubles
- 1 assistant(e) technicienne de lenabitat
- 1 assistant(e) de projet assurant le montage et le suivi financiers des dossiers réhabilitation
- 1 assistante-secrétaire de projet assurant les permanences, linformation et l'accueil et suivi du public.

Sous-bilan financier prévisionnel du volet Mission de la parc privé relevant du suivi-animation de la PAH-RU

Mission Ing. Parc Privé . suivi OPAH	Dépenses	Recettes	%	Financement
5 postes ETP (y.c moyens et logistique)	1.350.000 Ĉ	675.000 Ĉ	50 %	ANAH
		405.000 Č	30%	Région
		135.000 Č	10%	CACEM
		135.000 Ĉ	10%	Ville de FDF
Total	1.350.000 "	1.350.000 "	100%	

Soit un coût moyen annuel de 192.857 ".

MOUS relogement	Dépenses	Recettes	%	Financement
Objectif: 100 relogements	100 x 5 KC	250.000 C	50 %	ANAH
		100.000 C	20%	Région
		100.000 Č	20%	CACEM
		50.000 Č	10%	Ville de FDF
Total	500.000 "	500.000 "	100%	

Soit un coût moyen annuel de 71.429 ".

TOTAL	1.850.000 "	1.850.000 "	100%	

Soit un coût moyen annuel de 71.429 ".

Article 5 - Les opérations financées par lætat

5.1. La production de logements dont les logements locatifs sociaux

Il est essentiel de reconstituer une offre nouvelle de logement social dans le quartier, de type et de niveau de loyer adaptés à la population. Le projet « Porte Caraïbe » permettra de mener une politique de densification raisonnée, respectueuse de loéchelle des quartiers et soutenue en façade de loaxe TCSP, sans entraîner doeffet de coupure avec les « îlots arrière ».

Ce volet logement et habitat se fixe trois objectifs, visant à la diversité des réponses et la mixité dans le peuplement du quartier :

Relancer le logements sociaux en insertion urbaine, avec le concours des bailleurs sociaux, partenaires de la Ville sur le projet Porte Caraïbe

En 2010, trois opérations sont en cours :

- OZANAM: construction de 19 LLS sur la parcelle AP 956, au 18 boulevard Général Reboul. cette opération est dédiée au relogement des ménages dont le logement était situé sur le corridor du TCSP;
- SMHLM: deux projets de logements à Sainte-Thérèse
 15 logements LLS à lœmplacement de læncienne régie dœlectricité (AL152)
 12 LLS sur le site de lœcole maternelle de Renéville (AL 377)
- Porte Caraïbe propose une offre nouvelle de lordre de 100 logements sociaux supplémentaires en LLS et sa variante très sociale, le LLTS dont 70 en RIAD (5.600 m² SHON). Ces logements seront affectés notamment au relogement prioritaire des habitants du quartier, concernés par les démolitions liées au projet du TCSP ou dans les périmètres dôlots anciens dégradés.

Développer des réponses adaptées, socialement, économiquement et dun point de vue urbain, à laccession très sociale, avec une programmation de 20 logements évolutifs sociaux.

Porte Caraïbe propose une offre nouvelle de lordre de 20 LES, dans un premier temps pour répondre à la demande donccession sociale à la propriété. Il est en effet difficilement concevable se décasé un propriétaire et le reloger en tant que locataire.

Compte tenu du relogement nécessité par le chantier TCSP, des compléments de programmations pourront intervenir en diffus cours dopération et seront présentées aux partenaires, dont lo la DEAL. Ce produit permet lo la ccession sociale et le maintien du lien social dans le quartier, tout en apportant des réponses à Idhabitat insalubre et indigne. Lo produit permet lo constructions sera recherchée, en plus de lo ficacité sociale.

Initier et impulser la programmation de Logements intermédiaires locatifs, via le PLI, en associant la Caisse des Dépôts comme investisseur

Ce type de programmation sera particulièrement affecté à la structuration urbaine de lœuvenue Maurice Bishop, à proximité du TCSP. Une trentaine de logements sera programmée, répartie sur 4 ou 5 opérations. Ces logements ont toute leur importance dans la mesure où ils permettent aux ménages dont les revenus ne leur autorisent plus, lœucès au logement social, de louer un logement à un prix inférieur à celui du marché.

Programme et sous-bilan prévisionnel du volet « Production de une offre de logement nouvelle »

La ligne « Production de logements sociaux » mobilise un budget de 11,4 millions dœuros sur 7 ans. Les deux co-financeurs sont lo tat, via la LBU, et la Région.

Porte Caraïbe prévoit également une offre de 20 Logements Locatif Intermédiaire, contractualisés avec la Caisse des Dépôts. La CDC conduira les études préalables nécessaires au montage des opérations de coinvestissement aux côtés dopérateurs privés, au titre du logement locatif libre et opérations à thème (résidences seniors, EPHAD, Etudiants õ)

Objectifs en termes de production de logement :

Construction de100 LLS

Estimation du prix de revient moyen : 105.000,00 euros Construction de 20 logements en accession très sociale Estimation du prix de revient moyen de 45.000,00 euros

Période de réalisation prévue sur la durée de la présente Convention

Compte tenu de la densité des quartiers de Porte Caraïbe, des logements pourront être programmés hors périmètre en accompagnement du projet (cf. opérations engagées par la SA OZANAM et SM HLM)

	Nombre total de logement	dont sur parcellaire en recyclage (Requalification îlot dégradé, RHI)	•	Coût prévisionnel
LLS / LLTS	100	70	30	10 500 000"
Logements en	20	20	-	90 000"
accession très				
sociale : LES				

Les localisations envisagées en vue de à la création des logements sociaux projetés seront présentées.

Article 6 - Les opérations complémentaires non financées dans le cadre de la présente convention dont les opérations bénéficiant des financements « décroisés » de la région ou du département

Les opérations de RHI

Deux îlots localisés sur le périmètre exigent la mobilisation de RHI « Loi Vivien » : Faubourg La Camille, composé don habitat très dégradé et insalubre Morne Calebasse, composé don habitat enclavé très dégradé

Les études préalables seront engagées en 2011 par læménageur dans le cadre du mandat de la Ville pour mener les enquêtes parcellaires et les périmètres DUP.

Les bilans prévisionnels sœlèvent à 2,4 M" de lo Etat sur la LBU

Programme et sous-bilan prévisionnel du volet « Résorption de lBlabitat Insalubre »

La programmation financière au titre de la RHI sur les îlots Calebasse et Faubourg La Camille sœ́lève à un montant de 3 200 000 ". Le déficit est de 3 000 000 " subventionné à 80% par lætat sur la LBU

Cela représente sur 7 ans pour :

L**E**tat : 2.400.000 Ö

La Ville de Fort-de-France : 300.000 Ö

La Région : 300.000 Ö

Une attention particulière sera accordée au traitement de la voirie ainsi qua lassainissement

Le relogement

La rénovation du quartier va fortement impacter løffre de logement existante, et exiger un dispositif de relogement organisé sur place. Cet enjeu est déjà dæctualité avec les besoins de relogements de løpérateur du TCSP sur les immeubles sous servitude de démolition. Il le sera plus encore dès 2012 avec la mise en %uvre des opérations de rénovation des îlots dégradés et de la lutte contre l\u00ethabitat indigne. A cela s\u00e4joute la demande de relogement li\u00e9e à l\u00fapération de d\u00e9construction de la copropri\u00e9t\u00e9é Bon Air.

Le contexte est toutefois tendu en matière dopffre nouvelle de relogement même si on constate un réinvestissement privé lié aux travaux du PIG.

Le syndicat mixte du TCSP négocie déjà avec les bailleurs pour reloger les ménages PO dans le parc social. Lopération dopZANAM est à ce titre, une opération dédiée.

La population des PB est à appréhender au mieux car elle refuse dœtre relogée dans le parc locatif social. Aussi, il est programmé la construction en diffus de LES pour læccession sociale à la propriété.

Ce volet fera lopbjet donne stratégie globale du traitement des opérations de relogement (50 / 150 en RIAD, le solde sera engagé sur le reste du périmètre en diffus), par :

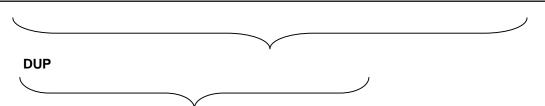
- un protocole de relogement
- la création don parc de logements locatifs privés conventionnés, sur le modèle de lo PAH-RU de C% ur de ville avec le relogement des habitants de la RHI de Trénelle.

A ce titre, le concours de loAIVS, le SIRES (réseau Habitat & Développement), adossé au PDALPD, pourra être mobilisé pour assurer des missions dopccompagnement social et de gestion locative adaptée sur « Porte Caraïbe ».

Programme Relogement de « Porte Caraïbe »

150 ménages à reloger 25 produits dDci 2 ans

2011 12 13 14 15



Opération de relogement par IBDPAH RU: 25 en 2013

Opération de relogement par la construction de logements LLS et LLTS: 25 en 2014

Programme et sous-bilan prévisionnel du volet

« Relogement »

Le relogement est intégré à la ligne « Opération de Recyclage foncier », plus précisément à la Requalification des llots Anciens dégradés.

Ce poste selon les estimations sælèverait à hauteur de 350 000 Ö

LANRU, la Région et la Ville de Fort-de-France cofinancent ces opérations de relogement.

Les montants sont à valider par lænsemble des partenaires financiers.

▲ La Maîtrise de linergie et linetilisation des ressources naturelles

En lien avec les partenaires que sont loADEME, EDF, la Région, la CDC, dœutres actions seront menées dans ce registre :

Porter la préservation dune architecture de qualité et prendre en compte la privironnement des logements et des bâtiments réhabilités. (Etude des typologies architecturales)

Mener une politique déconomie de lénergie, en lien avec le DEME et EDF

Prévision donne mission do AMO - AEU pour les recommandations et prescriptions architecturales, les typologies urbaines, loéco-construction et loéco-réhabilitation.

Le développement des énergies renouvelables avec notamment les dispositifs dipocitation à la récupération des eaux pluviales et la production diponergie solaire

Ce volant daction concernera donc des actions pédagogiques et préventives et des mesures incitatives, voire réglementaires et prescriptives.

Des actions déjà engagées

Canal Alaric : une opération de RHI en cours

Lapménagement du quartier est inscrit dans une opération de RHI (concessionnaire SEMAFF), dont la programmation se déroule en trois phases, au fur et à mesure de la maîtrise foncière et de la didentification de solutions de relogement provisoire des familles.

Bénéficiant dune constructibilité définie par la Zone U2A du PLU, le projet prévoit des constructions en R+2+C sur Avenue Maurice Bishop ; R+1 ailleurs.

Le foncier settend sur 18 500 m², soit 33 parcelles.

La phase 1 sur foncier est entièrement maîtrisé (Ville/SEMAFF). Les phases suivantes se développent sur un foncier partiellement maîtrisé. Négociations, acquisitions et démolitions en cours $(pm : foncier encore propriété privée = 1 800 m^2)$

Lqîlot demeurant disponible sur la venue Bishop constitue la 3ème tranche de la pération.

Lopbjectif est de réaliser un îlot urbain principalement résidentiel, cité-jardin valorisée par sa position en entrée de Ville. Des locaux commerciaux sur avenue Maurice Bishop et bureaux (services, professions libérales) et des équipements publics, contribueront à animer lopot et à développer une dynamique de proximité dans ce quartier à identité forte.

La mixité sociale et générationnelle sera renforcée par la réalisation, à côté des logements sociaux types LLS et LES, de logements en location/accession, donne résidence seniors et des équipements publics : aires ludiques et sportives, maison de quartier et local associatif.

Le relogement de familles en situation dipsalubrité et de précarité souvère une des conditions de réussite et douchèvement de la RHI.



Le PIG Amélioration de IdHabitat avec opérations de réhabilitation en diffus

Le programme « Vivre Foyal » engagé en 2006 associe :

- une convention dΦPAH-RU sur Idhyper-centre, Terres-Sainville et Ermitage . Rive Droite : 300 PO + 300 PB + 200 logements en ADR sur 5 ans
- un protocole de Programme dontérêt Général donnélioration de lonabitat sur Sainte-Thérèse . Renéville : 30 PO + 30 PB en 2 ans

Objectif	Propriétaires-Occupants	Logements locatifs	
Nombre de logements rénovés	30 Lgts	30 Lgts	
Montant prévisionnel des travaux	1 M" environ	1,5 M" environ	
Subventions réservées	ETAT : 550 000" TOTAL : 550 000"	ANAH : 700 000" Département : 32 000" TOTAL : 732 000 "	

En complément de l'OPAH-RU, la Ville de Fort-de-France, l'Etat, l'ANAH, le Conseil Général ont décidé de mettre en place un Programme d'Intérêt Général (PIG) en faveur du parc privé social sur le quartier de Sainte-Thérése / Renéville.

Centré sur une action forte et rapide pour résorber la précarisation la plus flagrante des logements, qui donne une image dégradante à l'ensemble du quartier, le PIG est limité à la réhabilitation de 60 logements sur deux ans. Son objectif est d'impulser une dynamique de l'amélioration de l'habitat sur un quartier présentant par ailleurs de véritables qualités résidentielles.

Lopération PIG a permis le financement de 38 logements pour les personnes à revenus modestes, lopiectif initial étant de 30 logements. Deux logements sont en phase travaux et neuf dossiers sans suite. Parmi ces derniers, des désistements de propriétaires, des dépassements de plafonds, des travaux irrecevables.

Beaucoup dimmeubles présentent des contraintes importantes qui justifient parfois des reconstructions.

Løbjectif de 30 propriétaires bailleurs sur le PIG a presque été atteint. 23 logements ont obtenu un accord de financement de løNAH. Le nombre de dossiers en instruction nøtait pas suffisant pour atteindre les objectifs car les immeubles concernés présentent des contraintes importantes au niveau du statut de propriété et de løEtat de délabrement qui justifierait parfois des reconstructions (cf. nombre de dossiers sans suite au stade 8).







après travaux ...

Longence Nationale pour longement dans le but de le louer et remplissant les conditions de recevabilité. Elle assure aussi une participation complémentaire dans le cas où le logement est vacant. Le Conseil Général, la Ville (au titre

des subventions façades) ainsi que la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) interviennent également.

Logements financés (PB)		Crédits ANAH		Crédits Conseil Général	
Résultats	Objectifs	Financements engagés	Objectifs	Financement engagés	Objectifs
23	30	589 248, 85 "	700 000 "	9 147 "	32 000 "

LÆANAH a engagé sur toute la durée du PIG un montant de subvention égal à 589 248, 85 Ö Seulement 2 logements ont été subventionnés au titre des aides du Conseil Général. Cela sæxplique par le fait que le passage en commission ANAH de ces dossiers PB est tout récent (Avril 2009) et que le Conseil Général næ pu encore procéder à leur mandatement.

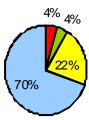
Loyers

Comme sur le secteur de l
PAH les propriétaires bailleurs sollicitant une aide financière doivent appliquer un loyer maîtrisé.

Au 5 Janvier 2009, sur les 23 logements financés la répartition des loyers après travaux pour les logements financés stétablit de la façon suivante :

16 conventionnés très sociaux 5 conventionnés sociaux 1 intermédiaire 1 libre





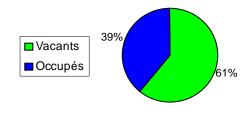
5 propriétaires (représentant 6 logements) ont signé un Protocole dœngagement avec la SEMAFF pour le relogement des familles issues des RHI de la Ville de Fort-de-France. Le versement du loyer au propriétaire sera assuré par la SEMAFF en cas de défaillance du locataire.

Vacance

La réhabilitation de logements vacants ouvre droit à une participation complémentaire de loANAH (prime de vacance = 5000 ") pour tout logement vacant depuis plus de 12 mois et remis sur le marché de la location.

45 000 Ö de prime pour sortie de vacance ont déjà été versés pour 9 logements. Au final 14 logements vacants seront remis sur le marché à lBssue des travaux, et permettront notamment de lutter contre lBhabitat indigne sur le quartier.

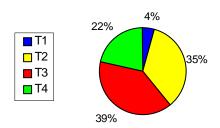
Sur ces 14 logements 11 sont à loyer conventionné très social et 3 en loyer conventionné. Généralement, les propriétaires décident de conventionner ces logements car ils nécessitent des travaux de remise aux normes lourds et coûteux.



Caractéristiques des logements

Les 23 logements financés sont de tout type et de toute surface.

39% des logements sont de petite taille. Les T3 représentent 35% des réhabilitations. 22% des logements sont tout de même des T4.



■ TCSP: Des acquisitions en cours sur le boulevard Bishop

Lélargissement de lavenue M. Bishop est prévu au POS de Fort-de-France depuis de nombreuses années.

Une étude foncière préalable (SMTCSP, SODEM, 2005) réalisée dans le cadre des études du projet de TCSP a permis de recenser les parcelles concernées : environ 43 000 m² sont touchés, à la fois terrains non bâtis, terrains bâtis et bâtiments eux-mêmes.

Quelques parcelles ont donné lieu à des mutations et ont été construites avec le recul obligatoire.

De nombreuses parcelles doivent encore être acquises et libérées.

Laménagement de lavenue M. Bishop implique donc lapchat danne partie ou de la parcelle, pour les parcelles touchées.

Le phasage des travaux doit donc se faire de façon pragmatique en fonction des acquisitions foncières, dès quan tronçon suffisamment long est libérable.







Cette opération denvergure entre en phase travaux fin 2011 sur le venue M. Bishop. Le lien avec le programme Porte Caraïbe est donc indispensable.

Des opérations privées dans Idhabitat et le commerce

Le caractère stratégique dontrée de Ville de logvenue Bishop attire déjà des logiques domplantation commerciale.

La présence domprises foncières significatives a permis à des enseignes de somplanter récemment, sur une logique de « commercial-résidentiel » avec accès aménagé et stationnement clientèle : Cypria Center, Sogea, Parapharmacie, Plissonneau transit, etc. õ

Cette émergence dopérations récentes contribue à créer un paysage dontrée de ville conjuguant des lieux de dégradation et dopbandon urbain et des emprises aménagées et construites, empruntes dopn nouveau dynamisme économique et urbain.

Un des enjeux du projet consiste à organiser et à programmer les logiques domplantation commerciale et de services, pour sortir doune logique doppportunisme autour du TCSP.

Lœtude du diagnostic et de la stratégie économique de la Ville engagée par le GIP-GPV fournira des éléments de programmation autour de ce secteur à enjeu notamment pour ce qui est des logiques domplantation autour des stations du TCSP.

Enfin, un des enjeux du projet vise à étudier via le Schéma Directeur do ménagement la typologie des immeubles do ctivités implantés le long de lo long de long de lo long de long de lo long de long

Modèle « périurbain », avec accès au stationnement et immeuble monofonctionnel type entrepôt en recul sur voirie ?

Modèle « urbain », avec accès depuis le trottoir et immeuble mixte Commerce en RDC, Bureaux et Logements au étages, et stationnement en fond de cour ?

La cohabitation de ces deux modèles sera inévitable, mais le second sera recherché, notamment autour des stations darrêt du TCSP.

Léconomique : effets dappel, structuration, ordonnancement. Technopole de Kerlys

Le projet de technopole de Kerlys est significatif des potentialités de ce secteur de la ville et de sa dimension stratégique, associée à læffet dæntraînement du TCSP; il est également le fruit dæn important travail de réflexion sur la place et les besoins de læntreprise en Martinique, destiné aux PME-PMI.

Situé entre lœvenue Maurice Bishop, la rue Saint-Christophe et la rue de Kerlys, le terrain dœune surface de 31 603 m² bénéficie dœun positionnement exceptionnel, en accès direct par la Rocade (D41), proche du port de marchandises, de læéroport et du centre ville de Fort-de-France.

Cœst une opération ambitieuse qui croise plusieurs thématiques dæménagement du territoire :

- Développement économique et création dœmplois : la technopole regroupera, à terme, près de 1 000 salariés sur un site unique.
- Aménagement et valorisation de læspace : traitement dœune friche industrielle : ancienne concession Peugeot (déconstruction, dépollutionő)
- Cohésion avec les opérations dépabitat (PIG / RHI) et le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) programmés sur Sainte-Thérèse et Canal Alaric
- Développement Durable : politique et maîtrise de lœnergie et des ressources, avec lœnccompagnement de lœndement de lænergie et des ressources, avec lænergie et des ressources.
- Mise en place de services spécifiques tels quoune crèche interentreprises, un espace de restauration dédiéo limitant ainsi les déplacements.

Lambition du projet est de proposer un espace de travail attractif et une réponse adaptée au marché local pour les entreprises martiniquaises grâce à :

Sa taille: 31 603 m² et son implantation

Son parc de stationnements sécurisés (974 places)

Son cadre de vie et son offre en matière de services liés à lactivité

Kerlys concrétise un programme diversifié et innovant doctivités et de bureaux : réalisation phasée en 8 bâtiments pour une surface de 27 355 m² SHON

- 4 bâtiments dactivités et services pour PME PMI (SHON = 16 790 m²)
- 4 bâtiments de bureaux (SHON = 10 565 m²)
- Réalisation de Parkings sécurisés : 526 places en sous-sol, 448 places extérieures
- Réalisation de près de 8 000 m² dæspaces verts
- Réalisation de services donccompagnement envisagés : crèche dontreprise, pôle de restauration, salles de séminaire et de formation, agence bancaire . DAB, sandwicherie . point chaud, agence de voyage

Le promoteur est CFA Caraïbe, filiale régionale de CFA (Groupe Financière Duval) qui intègre toutes les actions des différents intervenants : concepteur, constructeur, investisseur (foncières daccompagnement du Groupe), exploitant et gestionnaire.

Ce positionnement permet à CFA de développer des opérations en Partenariat Public-Privé (PPP) et de piloter des projets urbains complexes comme les opérations mixtes de centre-ville et de quartiers en requalification urbaine.

Une demande de permis de construire à été déposée le 30 juin 2008 auprès de la Mairie de Fort-de-France pour la construction de la phase 1 pourtant sur 4 bâtiments (SHON = 16 790 m²).

En termes de planning prévisionnel, la livraison des bâtiments est échelonnée sur 4 ans par tranches, de 2011 à 2014.

Bon Air : Ecoquartier Caribéen.

Article 7 - Le chéancier de réalisation

La programmation des financements à mobiliser dans le cadre du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés présente lænsemble des postes financés au titre de Porte Caraïbe.

Lépchéancier de réalisation physique des opérations subventionnées par la NRU décrites au titre III ainsi que celui des opérations non subventionnées énumérées au titre IV, est celui indiqué dans le tableau financier joint en annexe. Il est établi, sur les années dapplication de la convention suivant la date de signature de celle-ci. Il engage les maîtres de duvrage. La durée dengagement des opérations est de 14 semestres, de 2011 à 2017.

Cf. planning opération en annexe.

Article 8 ELe plan de financement des opérations du projet

8.1. Les financements de IĐANRU

Une enveloppe de **5,3** millions dœuros de subventions est réservée pour le projet de requalification de Fortde-France, comme il en a été décidé par le Comité dœngagement PNRQAD de lœNRU du 16 juillet 2010. Sægissant des opérations de requalification dœque dégradés ou degradés ou degrations, une présentation du bilan prévisionnel dœpération formalisé dans une fiche analytique et technique prévisionnelle (FATp) est jointe en annexe au tableau financier prévisionnel.

8.2. Les financements de lætat

Le montant de lœide pré réservée pour la ville de Fort-de-France est de 2,1 millions dœuros de subventions (montant estimé avec contraintes architecturales) pour une hypothèse de production de 100 logements sociaux. Subventions auxquelles sæjouterait un complément de 3,4 millions dœuros dæides indirectes, (aides de taux et aides fiscales), pour la construction de logements ordinaires neufs.

Une subvention de 1,6 millions dœuros sera apportée pour la construction de 20 logements en accession très sociale.

LoEtat (LBU) sera sollicité à hauteur de 2,5 millions dopuros de subvention pour les aides aux propriétaires occupants dans le cadre de la future OPAH-RU Porte Caraïbe.

8.3. Les financements de lEAnah

Le montant prévisionnel d'aides de l'Anah à l'amélioration du parc privé, fixé par la convention d'OPAH RU, est de : 2,5 millions dœuros.

Un apport de 675 000 euros au titre du suivi animation et 250 000 euros au titre de la MOUS Relogement, sera également financé dans le cadre de la PPAH-RU (aides aux propriétaires bailleurs) et de la préviet des opérations sur la plate privé.

8.4. Les autres financements dont ceux du porteur de projet

Les participations financières des signataires de la présente convention dont les participations du porteur de projet. Længagement financier des autres partenaires sera défini dans le cadre de conventions financières spécifiques. LæNRU sera associé ou informé de ces participations.

Længagement du Conseil Régional sæntend pour un montant de 7M" euros pour toutes les opérations financières décrites aux articles 4, 5 et 6, y compris pour le financement « décroisé » des opérations. Cela représente 18% du montant total affecté au projet de Porte Caraïbe.

TITRE IV - LES ACTIONS DEACCOMPAGNEMENT CONTRIBUANT A LA REUSSITE DU PROJET DE REQUALIFICATION

Article 9 - Le relogement des ménages rendu nécessaire par les opérations de requalification d'élots dégradés

Conformément au règlement général de la NRU et à la stratégie de relogement figurant au projet qui traduit une politique de peuplement de la la stratégie de relogement figurant au projet qui traduit une politique de peuplement de la la la ville de Fort-de-France, la communauté dagglomération des communes du centre de la Martinique (CACEM) et les maîtres daguvrage concernés, en particulier les aménageurs sangagent à :

- Assurer des relogements de qualité prenant en compte les besoins et objectifs de maîtrise des restes à charge-des ménages concernés par les opérations de recyclage foncier;
- Signer et transmettre dans un délai de 6 mois la charte partenariale de relogement (principes et conditions des relogements, engagements de chaque partenaire, nature et localisation de løffre de relogement, modalités daccompagnement des ménages relogés, modalités de suivi des relogementsõ .);
- Conduire le plan de relogement lié à chaque opération de regualification dûlot dégradé.

Article 10 - Les mesures de développement économique et social

Il sægit des caractéristiques du projet global de développement social inscrit dans le projet de requalification.

10.1. La gestion urbaine de proximité

La Gestion Urbaine de Proximité sœntend comme liptroduction doune dimension qualitative dans la pratique quotidienne des différents intervenants sur les espaces collectifs (services municipaux, bailleurs, régies de quartiers, entreprises publiques par exemple). Il sægira notamment de programmer læménagement des délaissés urbains sur les servitudes TCSP et les parcelles dégradées.

Doautres actions sont programmées :

- Faire des quartiers de Porte Caraïbe, des quartiers prioritaires dans le ramassage des ordures ménagères, de traitement des encombrants (marché CACEM). Exemples: 6 jours/sem., avec fréquence régulière et adaptation du matériel
- Faire des travaux en Régie Ville par la Direction du Cadre de Vie et du dispositif « ALLO MAIRIE » notamment pour les enlèvements et traitements de V.H.U., les nettoyages de parcelles, les élagages dœprbres, les travaux urgents de proximité, la sécurisation de la voirie publique õ
- Mettre en %uvre la démarche diagnostic « GUP en marchant » sur ces quartiers (Ville, DSDS, Opérateur, Cacem), notamment pour apporter des solutions au problème des mécaniciens informels.

Les maîtres dopuvrage songagent à signer des conventions spécifiques dans le délai maximum de 24 mois à compter de la signature du présent contrat. LoanRU et longtes prenantes prenantes dans cette convention dès longtes que le aura été sollicitée financièrement pour la réalisation de petits équipements facilitant cette gestion de proximité. Le délégué territorial de loangence transmet au directeur général de loanRU la convention de GUP signée dans un délai de 2 mois à compter de sa signature.

Article 11 - Les mesures densertion par leconomie et lemploi des habitants

11.1. Charte de linsertion

« Porte Caraïbe » intégrera les dispositions de la Charte de librasertion engagée en 2010 entre le GIP-GPV et librascriton pour le Développement de librascriton du Centre de la Martinique (ADEICEM), afin de générer de librascriton sur les projets de chantiers programmés : requalification diblots, constructions et réhabilitations, aménagements urbains par exemple.

La charte donsertion sera mobilisée, ainsi que la dynamique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et du Programme de Réussite Educative (PRE).

Cette action de plus-value sociale et demploi, sera mise en place autour de la gestion urbaine de proximité pour la mise en valeur des délaissés urbains (cf. reproduction de lepération « Carrés Verts »), mais aussi dans le cadre des actions deménagement : rénovation urbaine, démolition des biens insalubres, équipements ; et de construction ou de réhabilitation de logements.

Cette action de plus-value sociale et demploi, sera mise en place autour de la gestion urbaine de proximité pour la mise en valeur des délaissés urbains (cf. reproduction de lepération Carrés Verts »), mais aussi dans le cadre des actions deménagement (Rénovation urbaine, Démolition des biens insalubres, équipements ...) et de construction ou de réhabilitation de logements.

Les signataires de la présente convention sængagent à mettre en %uvre les dispositions prévues par la charte nationale déposition de la NRU. Conformément à la charte, ces dispositions feront la local despositions dont la finalisation doit intervenir dans un délai de six mois à compter de la signature de la présente convention.

Article 12 - Modalités d'attribution et de versement des subventions de l'Etat et de l'Anah

Les subventions de l'Etat sont attribuées dans les conditions et selon les modalités prévues par le CCH et le décret n° 99- 1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets diproestissement.

Les subventions de l'Anah sont attribuées dans les conditions et selon les modalités prévues par les articles R321-1 et suivants du CCH et par le règlement général de l'Anah.

TITRE V - LEÉVALUATION ET LEÉVOLUTION DU PROJET DE REQUALIFICATION

Article 13 - les modalités de suivi, de compte-rendu et de contrôle 13.1. È Le suivi permanent du projet de regualification

Le GIP a animé 3 réunions techniques dès décembre 2010 afin de mettre en %uvre un dispositif de coordination entre le syndicat mixte du TCSP, la SODEM, la Région et la Ville.

La réunion donstallation du comité de pilotage réunissant les partenaires concernés par ce programme soest tenue le 10 février 2011.

La ville de Fort-de-France, le GIP-GPV et les maîtres dœuvrages signataires de la présente convention se réuniront dans le délai maximum dœun mois après signature du présent contrat pour arrêter les modalités de suivi opérationnel du déroulement du projet et notamment de suivi du planning. La participation au minimum à une revue de projet annuelle permettra de soulever les difficultés susceptibles de générer un retard de mise en %uvre du programme convenu et dænticiper toutes mesures susceptibles dæn répondre.

13.2. Ë Le compte rendu annuel

Des comptes rendus des revues de projet réalisés au cours de lænnée seront réalisés. Ils apporteront les éléments suivants :

- Etat dœavancement dans lœéchéancier de réalisation du projet de requalification
- Bilan détape concernant le programme financier du projet de requalification
- Opérations de recyclage des fonciers les plus dégradés à travers les opérations de requalification d
 qualification d
 qual
- Actions d'amélioration du parc privé (bilan et état d'avancement des actions prévues par la convention d'OPAH RU)
- Etat des logements locatifs sociaux financés (types et nature, décisions de financement et livraison)
- Etat davancement et qualité du plan de relogement
- Actions relatives au développement durable
- Mesures de développement économique et social
- Etat doavancement des objectifs donsertion fixés par la charte nationale donsertion
- Etat dœvancement de la convention de gestion urbaine de proximité

Dès le démarrage des opérations, les maîtres dopuvrage concernés (collectivité, aménageurs, bailleurs sociaux) transmettront au préfet, délégué territorial de logNRU et délégué de l'Anah les documents et informations sur le relogement permettant une évaluation de lognact du projet de requalification sur les habitants.

Article 14 - les missions devaluation et les points de tape

14.1. Ë Les missions dévaluation Les partenaires locaux

Le préfet de département, représentant de locate, délégué territorial de locale du NRU et délégué de l'Anah dans le département, participe à loévaluation partenariale locale du projet conduite par le porteur de projet en lien avec les maîtres dopuvrage. Celle-ci porte sur loatteinte des objectifs « fondamentaux » du projet de requalification : qualité urbaine, qualité de loaccompagnement social, incidence sur loanvironnement, production dopne offre de logements à loyers maîtrisés, impact social du projet de requalification ; sur le respect du programme opérationnel, ainsi que du programme financier. Ces missions doévaluation locale seront réalisées 2 fois par an.

Les principaux résultats et analyses issues de ces missions alimenteront les éléments relatifs au point détape. Le résultat de cette évaluation sera porté à la connaissance des cosignataires de la convention et dans le cadre de lignformation et de la concertation, selon des modalités à définir localement, à la connaissance des populations concernées.

14.2 Ë Les points dætape

Lænsemble des partenaires conviennent de faire un point détape, tous les deux ans après la signature de la convention et un an avant la fin de la convention, sur la dimension sociale (relogement, charte insertion, GUP, concertation \tilde{o}) et urbaine du projet de requalification (notamment avancement des opérations de maîtrise foncière, production de offre de logements à loyers maîtrisés, résultats des actions menées dans le cadre de la lutte contre lépabitat indigne), les éléments de conduite de projet, lepservation des effets des réalisations au regard des objectifs attendus du projet Porte Caraïbe.

Article 15 - les avenants à la convention

La gestion de levolution du projet de requalification se réalisera dans le respect du programme conventionné.

Les évolutions portant sur les actions financées par lo ANRU, par lo Etat et lo Anah donneront lieu à des avenants présentés par le porteur de projet. Deux cas, ces avenants sont soit :

- du niveau national avec un examen en comité dængagement PNRQAD,
- soit du niveau local, en parallèle du niveau dexamen et deapprobation de la convention initiale.

Si les évolutions envisagées impactent le projet de requalification dans son ensemble, celles-ci seront reprises dans un avenant à la convention.

Si des avenants portant sur des modifications ponctuelles indiquées ci après ont été conclues, une consolidation de lantégralité de ces avenants devra être effectuée.

- Sagissant des opérations financées par la NRU (avenants signés par le porteur de projet, le délégué territorial de la NRU et les maîtres dopuvrages et autres co-financeurs concernés) :

Chaque avenant aura notamment pour effet dapporter toutes modifications et précisions issues de lavancement opérationnel permettant une actualisation des tableaux financiers

- Sagissant des opérations financées par la nah :

Les modifications éventuelles relatives aux actions d'amélioration du parc privé feront l'objet d'un avenant à la convention d'OPAH RU, dans les conditions prévues par celle-ci.

Sægissant des opérations financées par lætat :

Les modifications éventuelles relatives aux actions de financement du logement locatif social public feront locatif social public fe

Article 16 - les conséquences du non respect des engagements contractuels

Les signataires de la présente convention, soucieux dœne réalisation complète du projet dans les délais sur lesquels ils se sont engagés, entre eux mais aussi à lægard des populations concernées, se fixent un certain nombre de jalons qui leur permettent de maîtriser toute évolution incontrôlée de leur mise en %uvre.

16.1. Respect du programme de lEANRU et de lEEtat

La diversification de logement sur le quartier est un des éléments essentiels dans la réussite du projet de requalification, exigence à laquelle il faut rajouter quelques prescriptions :

- Respect des conditions de relogement des ménages
- Respect des engagements pris en matière doctions complémentaires et de développement social
- Respect des engagements pris en matière doinsertion par loéconomique et loemploi des habitants
- Respect des engagements pris en matière de contreparties accordées à Action Logement
- Le non-respect de ces dispositions, entérinés dans de la présente convention donnera lieu au déclenchement de procédures.

16.2. Procédures mises en É uvre et les suites données aux opérations de lEANRU

En effet, Les manquements constatés des engagements pris au titre de la convention, du règlement général de loANRU par le porteur de projet et les maîtres dopuvrage font lopbjet dopne analyse de leurs causes et conséquences diligentée localement par le délégué territorial de loANRU.

- le rappel solennel au porteur de projet et aux maîtres dœuvrage de leurs engagements contractuels;
- le réexamen de la convention et la signature éventuelle don avenant;
- la requalification du taux de subvention prévu dans la convention qui peut impliquer le remboursement partiel ou total des subventions ;

- la réduction du taux de subvention ou du montant plafond des subventions prévues dans la convention, même si celles-ci portent sur un objet différent de celui ayant donné lieu au constat, qui peut impliquer le remboursement partiel ou total des subventions;
- la suspension, voire la résiliation de la convention dans sa partie relative au programme faisant løbjet des subventions de la NRU.

La décision prise est portée à la connaissance de lænsemble des signataires de la convention. Il en est ainsi en particulier du non-respect des engagements pour le programme pris en matière de :

- Contenu du projet de requalification ;
- Echéancier des opérations ;
- Engagements du relogement des ménages décrit à la titre I du RGA;
- Mises en %uvre des contreparties accordées à Action Logement au titre de la convention ANRU .
 UESL du 1er octobre 2009 ;
- Actions de développement économique et social ;
- Gestion urbaine de proximité.

TITRE VI - DISPOSITIONS DIVERSES

Article 17 - Archives filmographiques et photographiques

LaNRU, lanah et latat, en collaboration étroite avec les porteurs de projet et les maîtres dapuvrages concernés, sattacheront à promouvoir toutes les initiatives locales de productions et de réalisation filmographiques ou photographiques dits « travaux de mémoire ». Ils fourniront un cahier des charges à cet effet.

Ces documents, rendus publics et dans la mesure du possible en libre accès, seront notamment utilisés comme support de compte rendu public doactivités de lo NRU, lo Anah et de lo Etat et de tout projet de mise en valeur du PNRQAD.

Le porteur de projet sængage à leur fournir une version numérisée du dossier projet, une fiche descriptive de présentation des enjeux et objectifs, programme du projet de requalification pour une mise en ligne sur les sites www.rénovation-urbaine.fr. www.anah.fr, www.les opah.fr et http://www.logement.gouv.fr/.

Article 18 ËLa clause de renégociation de la convention

La présente convention peut donner lieu à renégociation dans le cas où seraient constatés des changements substantiels de lænvironnement juridique et financier dans lequel sonscrit lapaction du PNRQAD Porte Caraïbe.

Article 19 Ë Le traitement des litiges

Les litiges survenant dans lapplication de la présente convention seront portés devant les juridictions suivantes :

- Concernant les opérations financées par IANRU, devant la juridiction compétente du siège social de IANRU;
- Concernant les opérations financées par l'Anah, devant le tribunal administratif compétent pour le territoire concerné par la présente convention ;
- Concernant les opérations financées par l'Etat, devant le tribunal administratif compétent pour le territoire concerné par la présente convention.

Article 20 Ë Signalétique des chantiers

Le porteur de projet et les maîtres dœuvrage sœngagent à mentionner la participation de læNRU, læNAH et de lætat sur toute la signalétique, panneaux et documents relatifs à toutes les opérations financées dans le cadre de cette convention, en y faisant notamment figurer son logotype.

COMPOSITION DES ANNEXES:

Annexe 1: Composition du programme

Plan de situation générale du quartier

Annexe 2 : A- Planning prévisionnel et séquentiel de réalisation des opérations

B- Tableau financier et échéancier.

Annexe 3:

SIGNATAIRES DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE RENOVATION URBAINE, « BON-AIR : ECOQUARTIER CARIBEEN ».

Icangence Nationale pour la Renovation Urbaine, ci-après denommée la NRU représentée par son directeur général, M. Pierre SALLENAVE	
La Ville de Fort-de-France, représentée par le Maire ci-après dénommé le porteur de projet, M. Raymond SAINT-LOUIS-AUGUSTIN	
LŒ tat, représenté par le Préfet, responsable de la mise en %uvre de la rénovation urbaine dans le département, M. Ange MANCINI	
Le Conseil Régional de la Martinique, représenté par son Président, M. Serge LETCHIMY	
Le Conseil Général de la Martinique, représenté par son Président, M. Claude LISE	
La Communauté do Agglomération du Centre de la Martinique représentée par son Président, M. Pierre SAMOT	
Le Président de lo la Maîtrise de la Maîtrise de lo la la Maîtrise de lo la	
Le Président de la Chambre de Commerce et dondustrie de la Martinique. M. Manuel BAUDOUIN	
Le Groupement dentérêt Public du Grand Projet de Ville de Fort-de- France représenté par sa Présidente, Mme Patricia MILIA DERSION	